

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} février 2022

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-01

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 30 décembre 2021 relative à « divers documents en lien avec la Covid-19 », plus précisément :

« 1) Serait-il possible de fournir (a) tout document (incluant correspondance) expliquant en détail le processus de jumelage d'un cas avec le statut vaccinal (si je comprends bien, le statut vaccinal est extrait du registre de vaccination), (b) tout document (incluant correspondance) expliquant le processus de jumelage entre le statut vaccinal (si je comprends bien, le statut vaccinal est extrait du registre de vaccination) et les hospitalisations (si je comprends bien, obtenues via Med-Écho).

2) (a) Est-ce que le statut vaccinal est toujours vérifié pour chaque cas et chaque hospitalisation du jour? (b) Par exemple, le Tableau de Bord du 28 décembre 2021 (en ligne, https://twitter.com/sante_qc/status/1476224895487037446/photo/1) mentionne 13 149 cas et 179 nouvelles hospitalisations (entrées). Est-ce que le statut vaccinal a été vérifié pour chacun de ces cas et hospitalisations?

3) Serait-il possible de fournir les « Compilation des thèmes par cellule (Veilles cellules scientifique - COVID 19) » telle que celle fournie dans le document P4 (en ligne https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/p4_compilation_themes_veille_24mars2021.pdf) en réponse à la demande d'accès à l'information 2021-29 depuis celle du 24 mars 2021 et jusqu'à aujourd'hui? »

Pour les points 1 et 2 de votre demande, l'Institut national de santé publique du Québec ne détient aucun document. L'Institut étudie les tendances épidémiologiques dans le cadre de l'efficacité vaccinale, pas au cas par cas.

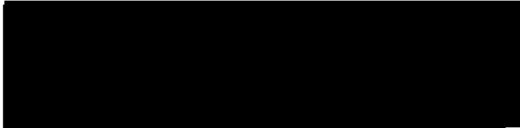
Pour le troisième point de votre demande, vous trouverez ci-joint les documents visés.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Avis de recours
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2022-8224